

Noiseau, le 20 mai 2026

Réf. : CM/AE/JT
Service : Enfance-Jeunesse-Education
Affaire suivie par : Jérémie TISSANDIER
Contact : 01 56 74 15 71

Objet : Séjour été 2026

Chers parents,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous annoncer que la municipalité a fait le choix de reconduire le séjour de l'accueil de loisirs cette année. Ainsi, nous proposerons de nouveau aux enfants noiseuëns scolarisés en élémentaire, du CP au CM2, de partir en colonie de vacances cet été. Ce séjour se déroulera du 6 au 10 juillet 2026.

Ce séjour à Poitiers et dans ses environs offrira un cadre idéal pour des vacances à la fois ludiques, dépaysantes et enrichissantes. La région permet de proposer un programme varié mêlant découvertes, activités de loisirs et moments de vie collective adaptés à l'âge des enfants.

Le transport sera assuré en car par l'un de nos prestataires habituels. L'encadrement sera assuré par une équipe d'animation qualifiée, composée en partie de professionnels connus des enfants et habitués à intervenir auprès d'eux, garantissant ainsi un cadre sécurisant et rassurant tout au long du séjour.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la Ville ou à récupérer directement à l'accueil de la mairie. Une fois complété, il devra être retourné en mairie accompagné de l'ensemble des pièces demandées. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Compte tenu du nombre de places limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée :

- soit déposés directement à l'accueil de la mairie, où un tampon indiquant la date de dépôt fera foi ;
- soit transmis par voie dématérialisée, en un seul envoi au format PDF, la date de réception du courriel faisant foi.

Le dossier d'inscription complet est à transmettre au plus tard le 15 juin 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Directeur Enfance-Jeunesse par téléphone au 01 56 74 15 71 ou par mail à l'adresse suivante : coordinateur.jeunesse@noiseau.fr.

Je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Christophe MILOT







*Mini Séjour « A la découverte au
pays du Futuroscope »*



*Du 06 au 10 juillet 2026
(CP au CM2)*

Cap Juniors

La région de Poitiers est surprenante ! Ce séjour est une invitation aux voyages pour tous les jeunes curieux, avides de nouvelles découvertes et de nouvelles sensations. Des découvertes étonnantes vous attendent, le parc du Futuroscope, d'autres visites culturelles et des activités sportives pour se défouler. Un cocktail dépayasant de visites culturelles, ludiques et d'activités sportives !

L'hébergement / Cadre de vie

Au cœur d'un parc fermé, le centre dispose de nombreuses infrastructures récentes permettant l'accueil de jeunes et la pratique d'une multitude de sports.



Les enfants sont hébergés sur un unique bâtiment de 3 étages composé de chambres de standing (4 pers. par chambre avec rangements et sanitaires complets). Des logements d'une rare qualité !

La mixité n'étant pas acceptée, les espaces de couchages des garçons et des filles seront séparés.

Le site offre un lieu de détente idéal où divers jeux de société, baby foot, billard ou flipper sont à la disposition des enfants. Un amphithéâtre de plus de 300 places permet également

TARIFICATION

| GRILLE ET TARIFS – Séjour à Poitiers 2026 | | | |
|--|----------------|----------|-------------|
| Quotient familial annuel | | Tranches | Tarifs 2026 |
| - jusqu'à | 5 500 euros | 1 | 241,50 € |
| - de 5 501 | à 6 750 euros | 2 | 252,00 € |
| - de 6 751 | à 8 000 euros | 3 | 273,00 € |
| - de 8 001 | à 9 250 euros | 4 | 299,00 € |
| - de 9 251 | à 10 500 euros | 5 | 332,00 € |
| - de 10 501 | à 11 750 euros | 6 | 373,00 € |
| - de 11 751 | à 13 000 euros | 7 | 420,00 € |
| - au-delà de | 13 000 euros | 8 | 472,26 € |
| Enfant domicilié hors commune (sous réserve de places disponibles) | | | 700,00 € |

Nous vous informons que :

- En cas d'annulation d'un enfant et en l'absence de certificat médical, 50% du montant de la participation familiale restera à la charge des parents.
 - Une aide du CCAS peut être accordée aux familles en difficulté qui en font la demande.
 - Une réduction de 15%, dans la limite du montant minimum de 241.50 euros, à partir du 2^{ème} enfant aux familles dont deux enfants et plus sont inscrits.
 - Les règlements par chèque devront être établis à l'ordre de « régisseur des recettes ».
- ⇒ Le séjour sera maintenu à partir de 20 inscriptions, et le séjour est limité à 34 enfants.

d'organiser les grandes réunions, des séances vidéos et certaines remises de récompenses

A disposition sur le centre : 1 terrain de football en herbe, 2 gymnases, 1 salle de Judo, 1 mur d'escalade, plusieurs terrains de tennis, 1 pas de tir à l'arc, une multitude de terrains sportifs extérieurs (basket, hand, tennis...), ainsi qu'un espace naturel aéré des plus agréable (pelouse...).

A proximité du centre, le terrain de St Georges les Baillargeaux dédié aux sports mécaniques, un centre aquatique, un skate-park, le site d'escalade de Beauvoir, le parc de St Cyr (lac, plage, terrains sportifs, base de Voile, golf...) et le centre équestre de Beaumont.

Les hébergements sont agréés par le Service départemental à la Jeunesse et à l'engagement et aux sports (SDJES).

La restauration

Un réfectoire moderne, sous forme de self, propose aux enfants un lieu convivial pour prendre leur repas. Les jeunes profitent de repas équilibrés, variés et adaptés aux besoins quotidiens. Ces repas sont confectionnés sur place et pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), les besoins spécifiques de chaque enfant seront respectés.



L'encadrement

L'encadrement sera assuré par du personnel communal qualifié :

- 3 animateurs (BAFA)
- 1 Directeur (BPGEPS LTP)

que les enfants connaissent parfaitement puisqu'il s'agit des agents d'animation travaillant régulièrement dans les centres de loisirs de Noiseau.

Activités

- *2 journées au lac de Châtellerault avec session au toboggan Géant, escalade, tir à l'arc...*



- *Une journée au Futuroscope*



- *2 sessions de sport sur des infrastructures du centre*





***Séjour « A la découverte au pays du
Futuroscope »
Du 6 au 10 juillet 2026***

(Fiche à remettre en même temps que les documents d'inscription)

Nom / prénom de l'enfant :

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire
- Autorisation parentale
- Attestation de carte vitale
- Photocopie de carte mutuelle
- Attestation d'assurance « responsabilité civile, accident et rapatriement »
- Vaccination / renseignements médicaux (sur fiche d'inscription individuelle)
- Règlement

PHOTO
OBLIGATOIRE

FICHE SANITAIRE

Poitiers – 2026

(6 au 10 juillet 2026)

Cocher le niveau correspondant

| | | | | |
|----|-----|-----|-----|-----|
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|----|-----|-----|-----|-----|

ENFANT

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse domicile :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM, Prénom.....

NOM, Prénom.....

Lien avec l'enfant.....

Lien avec l'enfant.....

 Portable.....

 Portable.....

AUTORITÉ PARENTALE exercée par :

PÈRE

MÈRE

NOM, Prénom :

NOM, Prénom :





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

Régime Général : Régime Agricole : Autres Régimes : précisez.....

N° Allocataire (CAF) :

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) : Non Oui (Joindre le P.A.I.)

Régime alimentaire : Non Oui précisez :

EN CAS DE DROIT DE GARDE

Alterné

Classique

Réduit

(En cas de droit de garde : Alterné, Classique ou Réduit, joindre obligatoirement le jugement)

Adresse domicile Mère :

Adresse domicile Père :

AUTORISATIONS

Je soussigné, M. / Mme :

Responsable de l'enfant :

- Autorise mon enfant, à participer à toutes les activités,
- Autorise le personnel d'animation, sous l'autorité du directeur, à filmer et/ou photographier mon enfant dans le cadre des activités. Certains clichés pourront être utilisés dans un but non lucratif pour des supports de communication municipaux :
- Journal communal : Oui Non Site et pages facebook de la commune : Oui Non
- M'engage à payer la participation incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation ou d'opération donnant lieu ou non au remboursement de la sécurité sociale et de ma mutuelle,
- Autorise le responsable Du séjour, à soigner mon enfant (blessures superficielles) et/ou à faire intervenir les services d'urgence en cas de nécessités.
- M'engage à signaler tout changement de situation, personnelle, familiale, médicale ou professionnelle
- Autorise le responsable du séjour à contacter et/ou confier mon enfant aux personnes suivantes **qui seront munis d'une pièce d'identité lors de leur venue (précisez si la personne est mineure) :**

NOM, Prénom:.....

Lien avec l'enfant.....

 Portable.....

NOM, Prénom:.....

Lien avec l'enfant.....

 Portable.....

NOM, Prénom:.....

Lien avec l'enfant.....

 Portable.....

NOM, Prénom:.....

Lien avec l'enfant.....

 Portable.....

Certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.

Date

Signature(s)

COMMENTAIRES

Ces renseignements font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider les inscriptions périscolaires et extrascolaires de votre enfant. Les destinataires des données sont les services municipaux chargés de l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires. Les réponses à ce questionnaire ont un caractère obligatoire. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète) :

Numéros de téléphone :

Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

Né(e) le (date et lieu de naissance) :

AUTORISATIONS :

- Autorise mon enfant à participer au séjour prévu à Poitiers du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2026.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités sportives ou culturelles proposées ou celles qui pourront éventuellement s'y rajouter.
- Autorise son transport, sur place si nécessaire, dans un véhicule mis à disposition de l'équipe d'encadrement pour se rendre chez les praticiens (médecin, dentiste, etc...).
- Autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale et l'anesthésie) rendues nécessaires par l'état de mon enfant et m'engage à régler l'intégralité des frais générés à réception des justificatifs.
- Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.
- Autorise la prise de photos et/ou film de mon enfant durant le séjour.
- Autorise la diffusion des photos prises durant le séjour dans le journal de la ville de Noiseau (Noiseau Mag) et/ou sur la page Facebook de la ville et/ou du centre de loisirs.

LE VOYAGE :

ALLER :

- Déclare décharger de toute responsabilité l'équipe d'encadrement tant que mon enfant n'est pas monté dans l'autocar le transportant sur le lieu de vacances.

RETOUR :

- Déclare décharger de toute responsabilité l'équipe d'encadrement dès que mon enfant est descendu de l'autocar le ramenant du lieu de vacances.

Récupérera mon enfant sur le lieu du séjour à l'heure convenue avec l'équipe d'encadrement.

Autorise la personne, nommée ci-dessous, à récupérer mon enfant sur le lieu de vacances le jour du départ, le 10 juillet 2026 (joindre impérativement une attestation et la photocopie de la carte nationale d'identité de la personne désignée.)

Nom : Prénom :

Lien de parenté avec l'enfant :

- Déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité civile, Accident et Rapatriement (joindre l'attestation d'assurance).

Fait à, leSignature précédée de la mention « lu et approuvée »

Signature :

(TOURNEZ LA PAGE SVP ↻)

**Mini Séjour « A la découverte au pays du Futuroscope »
06 AU 10 juillet 2026**

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : Fille Garçon
Est-il déjà parti en centre de vacances : Oui Non L'enfant sait-il nager ? Oui Non
N° de S.S : Nom mutuelle :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel domicile : Portable :
Courriel (en majuscule)@.....

VACCINATION : (FOURNIR UNE COPIE DU CARNET DE SANTÉ)

L'enfant est-il à jour de ses vaccins ? Oui Non

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

En cas de traitement médical au moment du séjour, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (sans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIE, précisez la cause de l'allergie :

Médicaments : Oui Non Laquelle ?
Alimentaire : Oui Non Laquelle ?
Autres : Oui Non Laquelle ?

AUTRES INFORMATIONS :

Si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, préciser lequel :

.....

Votre enfant a-t-il des comportements spécifiques ? (Ex : incontinence urinaire nocturne, hyperactivité, etc...)

.....

Autres renseignements : (ex : porteur de lunettes, appareil dentaire, etc...)

VOYAGE :

Retour en autocar du lieu de séjour avec le groupe : Oui Non

- Règlement intérieur - Sanctions et procédures disciplinaires

(A rendre signé le jour du départ – Conserver un exemplaire)

Séjour « A la découverte au pays du Futuroscope » du 6 au 10 juillet 2026

Dans un souci de bon déroulement du séjour et de sécurité pour tous les participants, un cadre de vie collectif doit être respecté. Ce règlement informe les parents des dispositions relatives aux comportements inappropriés et aux sanctions disciplinaires pouvant être mises en œuvre pendant le séjour.

1. Comportements inacceptables

Tout comportement portant atteinte à la sécurité, au bien-être ou au respect des autres pourra faire l'objet d'une sanction. À titre d'exemple :

- Violence physique ou verbale envers un autre enfant, un membre de l'équipe ou un tiers
- Harcèlement, moqueries ou comportements inappropriés et/ou discriminatoires
- Fugues ou refus répétés d'obéir aux consignes de sécurité
- Dégradations volontaires de matériel ou de locaux
- Vol ou tentative de vol
- Possession ou consommation de substances interdites (tabac, alcool, drogues, etc.)
- Utilisation abusive ou interdite du téléphone ou des réseaux sociaux, le cas échéant

2. Principe de gradation des sanctions

Les sanctions sont proportionnées à la gravité des faits. L'équipe d'encadrement applique une **gradation des mesures** éducatives ou disciplinaires :

Mesures éducatives préventives :

- Rappel des règles et dialogue individuel
- Avertissement verbal

Sanctions intermédiaires :

- Privation temporaire d'activités non essentielles
- Mise à l'écart momentanée du groupe, sous surveillance
- Avertissement écrit transmis aux parents

Sanctions lourdes :

- Exclusion temporaire d'une activité majeure
- Exclusion définitive du séjour (voir point 3)

3. Exclusion du séjour

En cas de comportement grave ou répété malgré les avertissements :

- La direction se réserve le droit de **renvoyer l'enfant** avant la fin du séjour.
- Les parents seront **immédiatement informés** et devront organiser le **rapatriement de leur enfant dans les plus brefs délais**, à leurs **frais exclusifs**.
- Aucun remboursement du séjour ne sera effectué en cas d'exclusion disciplinaire.

4. Communication avec les familles

- En cas de problème, les parents seront contactés pour être informés de la situation.
- Le dialogue avec les familles est privilégié pour résoudre les conflits, mais l'équipe pédagogique reste souveraine dans l'application du règlement.

5. Engagement des familles

En inscrivant leur enfant au séjour, les parents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en respecter les modalités, notamment en cas de sanction disciplinaire.

Signature d'un représentant légal :

Nom :

Date :

Signature :